

Signalisations obligatoires pour les gros véhicules

Indications sur la base de la réglementation française de 2021

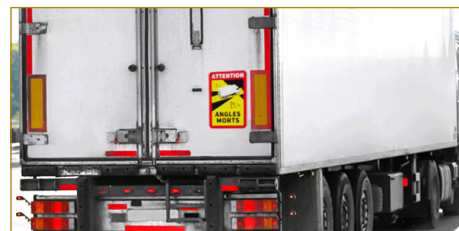
Depuis le 1er janvier 2021, tous les gros véhicules qui doivent entrer sur le territoire français sont tenus d'apposer, conformément à la réglementation, les signalisateurs spéciaux qui indiquent les angles morts pour le conducteur.

Cette norme sert à prévenir d'éventuels accidents avec des véhicules légers qui transitent à l'intérieur de ces angles morts. Les signalisations sont obligatoires pour tous les véhicules dépassant les 3,5 tonnes (y compris les caravanes et les camping-cars), sauf les véhicules sur lesquels il est physiquement impossible d'appliquer le panneau (camions citernes, porte-containers, camions porte-voitures, tracteurs routiers, véhicules à plancher).

Les signalisations doivent être appliquées selon ces indications :

- à 900 mm au minimum de la surface de la route
- à 1500 mm au maximum de la surface de la route
- dans les 1000 mm suivant le devant (nez et début de la remorque éventuelle)
- dans la moitié droite de l'arrière

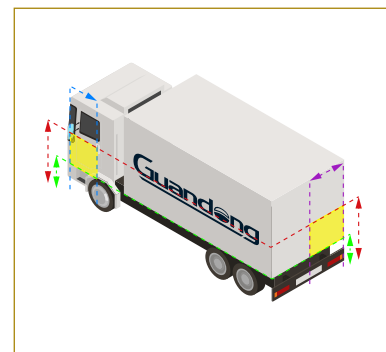
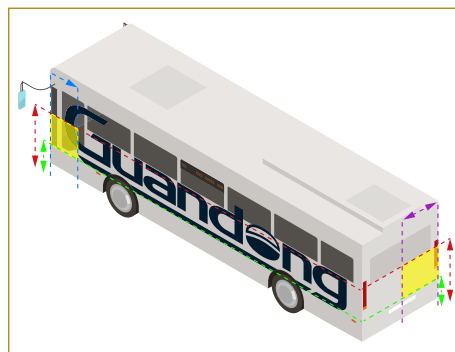
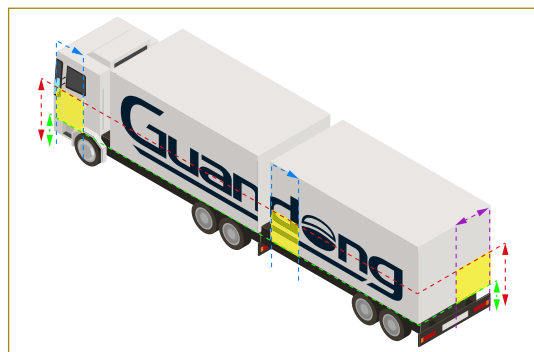
Concernant l'utilisation sur tous les types de véhicules nous avons inséré dans notre gamme le matériau : **NANO-TACAR**



6 + 1 RAISONS D'AIMER NANO-TACAR

1. **Simple** à mettre et à enlever
2. **Tenue** même avec vitesse élevée
3. **Aucune trace** sur la carrosserie !
4. **S'applique partout**
5. **N'abîme pas la carrosserie**
6. **Se recycle** avec le plastique !

VOUS POUVEZ LE LAISSER APPLIQUÉ JUSTE LE TEMPS NÉCESSAIRE



distance max dep la surface de la route

distance min dep la surface de la route

distance dep part. avant

moitié droite de l'arrière

zone autorisée pour l'application

www.guandong.eu
info@guandong.eu



#guandongitalia

follow us